

# Palmarès des Avocats 2014 : les résultats

JEUDI 10 AVRIL 2014 21:00 ARNAUD DUMOURIER



0

0



## Le Monde du Droit a dévoilé les lauréats du Palmarès des Avocats 2014.

Organisée par Le Monde du Droit en partenariat avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), le Palmarès des Avocats est enquête inédite et originale qui repose exclusivement sur la participation des clients des cabinets d'avocats.

Le 10 avril 2014 à Paris, près de **250 personnes** se sont retrouvées au **Grand Hôtel Intercontinental Opéra** pour assister à la remise des prix de la deuxième édition du **Palmarès des Avocats** au cours de laquelle **66 récompenses** ont été remises à **44 cabinets d'avocats**.

Ansi, lors de cette édition 2014 du Palmarès des Avocats, les cabinets d'avocats d'affaires ont été récompensés dans **22 catégories** ((Fiscal, Fusions-Acquisitions, Concurrence, Distribution, Propriété intellectuelle, Environnement, Banque-Finance, Assurance, Immobilier-Construction, Contentieux, Entreprises en difficulté - Restructuring, Droit pénal des affaires, Technologies de l'information - Médias & Télécommunications, Droit public des affaires, Droit social, Marchés de capitaux, Arbitrage et MARC, Private Equity, Financement de projets, Sciences de la vie & Santé, Risques Industriels - Produits défectueux et compliance) avec 3 lauréats par catégories (**or, argent et bronze**).

Ce sont les **clients des cabinets d'avocats** qui ont désigné les **meilleurs cabinets d'avocats** en fonction de **critères qualitatifs** et du **nombre de citations des cabinets**.

L'enquête a été réalisée par le Monde du Droit pendant près d'un mois auprès de plusieurs milliers de clients (juristes d'entreprise, DRH, DG, DAF....) de cabinets d'avocats d'affaires, des adhérents de l'AFJE et des abonnés aux newsletters du Monde du Droit.

Les votes ont été réalisés sur le **site internet du Monde du Droit** [www.lemondedudroit.fr](http://www.lemondedudroit.fr) pendant un mois.

Cette année, plus de **1500 votes** ont été recueillis, **plus de 180 cabinets ont été cités**, permettant de récompenser **44 cabinets d'avocats**.





- et qualitative : les professionnels sondés sont appelés à se prononcer sur de nombreux critères, la moyenne donnant lieu à une note de 1 à 5.

Les personnes sondées ont la possibilité de citer plusieurs cabinets d'avocats avec lesquels ils travaillent.

Elles attribuent une note de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) sur chacun des critères suivants :

- Disponibilité
- Réactivité
- Innovation (Créativité)
- Connaissance du fonctionnement de l'Entreprise
- Compréhension des besoins
- Qualité de la prestation
- Mode de rémunération

Le classement est établi en fonction des moyennes du nombre de citations et du taux de satisfaction exprimé sur l'ensemble des critères.

Le Palmarès permet de se situer vis à vis de la concurrence mais aussi et surtout d'obtenir des informations sur la manière dont les cabinets d'avocats sont perçus par leurs clients.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)

